Le 7 septembre 2016 - PV n° 1	Exécuté par	Délai

Membres présents :
Monsieur Jérôme PICOT (président) ;
Monsieur Fabrice GONCALVES (trésorier) ;
Monsieur Pierre SCHENKER (membre) ;
Monsieur Claudio PISANI (membre).

Invitée :
Madame Sabine DUBOIS (promotion économique Mairie de Versoix)

Excusés :
Monsieur Dominique LUDI (vice-président).
Madame Martine Merazzi (secrétaire)

Membres absents :
Monsieur Michel JAEGGLE (Espagne) ;
Monsieur Karl BUECHMANN ;
Monsieur Pierre DUPANLOUP (Corse).

Ordre du jour :

1. Constatation de la validité de la constitution du comité ;
2. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2016 ;
3. Situation des comptes (GONCALVES) ;
4. Envoi des cotisations 2016 :
   a) aux membres qui ont répondu au formulaire (capital social, nombre d'employés au 31 décembre 2015) ;
   b) aux membres qui n'ont pas répondu au formulaire ;
   c) aux membres qui ont démisionné : les rencontrer ?
   d) aux membres qui hésitent à démissionner : les rencontrer ?
5. Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER :
   a) visites organisées ou chacun pour soi ?
   b) définition des documents remis lors de la visite (avec ou sans chocolat) ;
   c) définition des points à aborder lors de la visite ;
   d) définition des sociétés à rencontrer ;
   e) rencontre des sociétés s'installant (collaboration avec la promotion économique, Madame Sabine DUBOIS) ;
   f) rencontre des autorités des communes avoisinantes : dans quel ordre ?
   g) contribution de chacun des membres au recrutement de nouveaux membres : (Comment les membres actuels pourraient être récompensés en cas de recrutement d'un nouveau membre ? Demi-cotisation l'année suivante ? Et encore . . .) ;
   h) et encore . . .
6. Admissions, démissions
7. Calendrier annuel des sessions du comité : (tous les deuxièmes mercredi du mois sauf décembre, juillet et août) ;
8. Divers

	Exécuté par	Délai
1. <u>Constatation de la validité de la constitution du comité</u> : Le président constate la présence de quatre membres du comité et salue celle de Madame Sabine DUBOIS en qualité de *« trait d'union »* entre l'ADER et l'entité de la Mairie en charge de la promotion économique de la Ville de Versoix dirigée par le Conseiller administratif Monsieur Patrick MALEK ASGAR. L'ensemble des membres ayant été convoqué conformément aux statuts, le comité peut valablement délibérer et adopter les décisions de tous les points portés à l'ordre du jour. Ce dernier est complété par deux nouveaux points qui seront abordés sous le point 8) Divers : nouvelle attribution de la fonction de secrétaire du comité (démission de Madame Martine MERAZZI et nomination de Claudio PISANI) et examen de la représentation au sein du comité des différentes branches économiques présentes au sein de l'ADER. Pour le surplus, l'ordre du jour est adopté. 2. <u>Approbation du procès-verbal du 22 juin 2016</u> : Le procès-verbal (ci-après : PV) ayant été distribué à chacun des membres du comité ainsi qu'à l'invitée, le président, absent le 22 juin, demande s'il reflète fidèlement les propos tenus. Après confirmation de Madame Sabine DUBOIS et Monsieur Fabrice GONCALVES, présents lors de la session du 22 juin, le comité approuve le PV. Le président apporte néanmoins une précision importante quant à la teneur du PV au chapitre de la cotisation. La décision du comité prévoyant de fixer à CHF 350.-- le montant de la cotisation annuelle ne peut produire un quelconque effet. Sa portée est nulle car contraire à la décision adoptée par l'assemblée générale de mars 2016. Elle ne sera donc pas mise en œuvre. 3. <u>Situation des comptes</u> (GONCALVES) : Le trésorier nous précise que notre avoir bancaire s'élève à ce jour à CHF 7 679.-- et que par ailleurs l'association n'a encore encaisser aucune cotisation 2016 faute de ne pas les avoir appelées pour l'heure.		

Le 7 septembre 2016 - PV n° 1	Exécuté par	Délai
4. <u>Envoi des cotisations 2016</u> : a) aux membres qui ont répondu au formulaire (capital social, nombre d'employés au 31 décembre 2015) : Parmi la bonne quarantaine de membres que compte l'association, 15 ont d'ores et déjà répondu en indiquant le capital social et/ou le nombre d'employés au 31 décembre 2015. Cela représente un cumul de capital social de l'ordre de 1,6 million et de plus de 140 emplois. On peut donc leur adresser les documents pour payer la cotisation déterminée à l'aide du formulaire.	MM	lprp
b) aux membres qui n'ont pas répondu : Après discussion, il est décidé de renouveler la demande de compléter le formulaire pour déterminer le montant de la cotisation. Dans le courrier qui accompagnera la nouvelle demande, on précisera que le comité peut rencontrer le membre s'il hésite pour lui expliquer à nouveau quels sont les enjeux importants. Il est impératif de répondre dans un délai de 10 jours dans l'intérêt de la bonne marche de l'association. En répondant par le silence, on reste statutairement lié pour le règlement de la cotisation 2016 telle que décidée en assemblée générale en mars 2016. Toujours dans le courrier accompagnant la nouvelle demande, il conviendra de fixer un délai de 10 jours et on invoquera le bon respect des statuts.	MM	lprp
c) aux membres qui ont démissionné : les rencontrer ? Après discussion, il est décidé de leur écrire pour les inviter à rencontrer le comité.	MM	lprp
d) aux membres qui hésitent à démissionner : les rencontrer ? Après discussion, il est décidé d'inviter RAIFFEISEN et UBS SA à rencontrer le comité pour les convaincre que l'association a besoin de leur soutien.	MM	lprp

Le 7 septembre 2016 - PV n° 1	Exécuté par	Délai
5. <u>Mise en œuvre de la nouvelle politique entreprenante de l'ADER</u> : Avant d'aborder le point 5a), la discussion a porté sur une digression qui est rapportée sous le point 8) Divers. a) visites organisées ou chacun pour soi ? Après la digression, il est décidé que les visites des acteurs économiques susceptibles d'adhérer à l'association seront organisées. Messieurs LUDI, PICOT, SCHNEKER, GONCALVES et PISANI sont d'ores et déjà volontaires pour les effectuer. b) définition des documents remis lors de la visite (avec ou sans chocolat) : Le président rédigera une plaquette simple et épurée résumant la philosophie de l'ADER. Après discussion, il est décidé que les plaquettes seront imprimées au fil des visites. Il est donc inutile de prévoir un budget à cet effet. S'agissant du chocolat, CARTIER, FAVARGER ou COOP le PV reste à compléter . . . Pour le surplus également, le PV reste à compléter . . . c) définition des points à aborder lors de la visite : @ à compléter . . . d) définition des sociétés à rencontrer : @ à compléter . . . e) rencontre des sociétés s'installant (collaboration avec la promotion économique, Madame Sabine DUBOIS) : @ à compléter . . . f) rencontre des autorités des communes avoisinantes : dans quel ordre : @ à compléter . . .	JP PS	lprp selon nécessité

Le 7 septembre 2016 - PV n° 1	Exécuté par	Délai
g) contribution de chacun des membres au recrutement de nouveaux membres : (Comment les membres actuels pourraient être récompensés en cas de recrutement d'un nouveau membre ? Demi-cotisation l'année suivante ? Et encore …) : @ à compléter . . . h) et encore : @ à compléter . . . 6. <u>Admissions, démissions</u> : @ à compléter . . . 7. <u>Calendrier annuel des sessions du comoité :</u> <u>(tous les deuxièmes mercredi du mois sauf décembre, juillet et août)</u> : @ à compléter . . . 8. <u>Divers</u> : <u>Rocade entre Madame Martine MERAZZI et Monsieur Claudio PISANI pour la fonction de secrétaire au sein du comité</u> : @ à compléter . . . <u>Examen de la représentation au sein du comité des différentes branches économiques présentes au sein de l'ADER</u> : @ à compléter . . . <u>Digression</u> : Sous le point 5), avant d'aborder le point a), il a été évoqué la réunion par l'ADER des entreprises nouvellement installées à Versoix depuis deux ou trois années. L'objet de la réunion consistera à présenter l'ADER pour susciter l'intérêt d'adhésion. Madame Sabine DUBOIS propose au comité de lui remettre la liste de ces entreprises (d'ici le 20 septembre 2016). Elle estime à 30 le nombre des entreprises qui seraient installées à Versoix durant les deux ou trois dernières années. La FIVEAC sera également invitée.	SD	lprp

La réunion se déroulerait à la Maison du Charron qui peut facilement regroupé une soixantaine de personnes.

Les autorités des des communes avoisinantes seront approchées pour qu'elles nous communiquent les noms des entreprises que l'ADER pourra inviter.

L'ADER n'invitera que les entreprises qui sont inscrites au RC ainsi que les médecins, dentistes, avocats, …

En revanche, les entreprises menant des négociations de location de locaux ne seront pas invitées.

Enfin, il fut également évoqué l'organisation d'une conférence durant l'année 2017 à l'attention des membres de l'ADER, avec un sujet intéressant et un apéro. Des non-membres de l'ADER pourraient également y participer.

Quant au calendrier, la première réunion est prioritaire à la seconde.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à ??h ?? @ à compléter .

Annexes : néant

Prochaine séance : voir ci-dessus

Distribution : Madame Sabine DUBOIS et Messieurs PICOT, LUDI, GONCCALVES, SCHENKER, JAEGGLE, BUECHMANN, DUPANLOUP, PISANI.

Abréviations : lprp = le plus rapidement possible

Pour le comité de l'ADER

Jérôme PICOT
président

Claudio PISANI
procès-verbaliste